

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230414-DEL05-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 05 - 2023

Séance du 14 avril 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**Absente** : Madame Alexandrine FRAISSE.

#### **OBJET : ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapporteur* : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Ouï l'exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

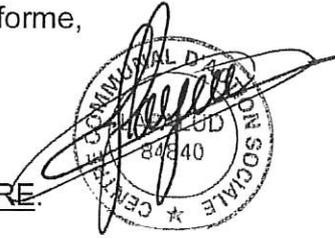
**A l'unanimité,**

**- DÉSIGNE**, secrétaire de séance, Monsieur Guillaume FOUR.

Date de convocation :	07/04/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

Guillaume FOUR.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. FOUR", written over a horizontal line.

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230414-DEL06-20232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 06-2023

Séance du 14 avril 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**Absente** : Madame Alexandrine FRAISSE.

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2023**

*Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE*

Monsieur le Président rappelle aux Membres de l'Assemblée que le procès-verbal des délibérations de la séance du 24 mars 2023 a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration lors de l'invitation à la séance ordinaire du 14 avril 2023.

Il propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 24 mars 2023.

Date de convocation :	07/04/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guillaume FOUR', is written over a horizontal line.

Guillaume FOUR.

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230414-DEL07-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 07-2023

Séance du 14 avril 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**Absente** : Madame Alexandrine FRAISSE.

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD**

**Rapporteur** : Madame Sylvie BONIFACY

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 15 184,34 €.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après s'être assuré que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

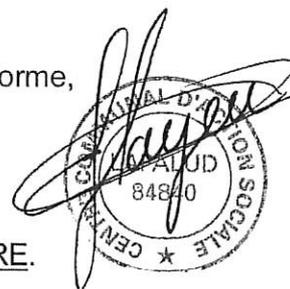
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Date de convocation :	07/04/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. FOUR', written over a horizontal line.

Guillaume FOUR.

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230414-DEL08-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 08-2023

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**Absente** : Madame Alexandrine FRAISSE.

#### **OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE AVANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD**

**Rapporteur** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Le rapporteur indique qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif du Président est débattu, le Conseil d'Administration doit élire un Président de séance pour la question 5. Le Président du Centre Communal d'Action Sociale peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'élire un Président pour la question 5 de la présente séance.

Ce vote pour l'élection du Président peut s'opérer à main levée si cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **PROCÈDE** à l'élection à main levée de son Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud,
- **ÉLIT** comme Présidente de séance, Madame Sylvie BONIFACY, pour l'adoption du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.

Date de convocation :	07/04/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

Guillaume FOUR.

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230414-DEL09-2023-DE

DES

Accusé certifié exécutoire

DÉLIBÉRATIONS

Réception par le préfet : 20/04/2023

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 09-2023

Séance du 14 avril 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Madame Sylvie BONIFACY, Vice-Présidente.*

**Étaient présents :** Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés :** Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**Absente :** Madame Alexandrine FRAISSE.

#### **OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD**

*Rapporteur : Madame Sylvie BONIFACY*

Les résultats du Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président, en conformité avec le Compte de Gestion du receveur, présentent un excédent de fonctionnement de 12 380,93 euros et un excédent d'investissement de 2 803,41 euros, soit un excédent global de clôture de 15 184,34 euros.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.

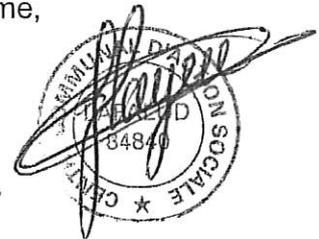
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- Hors la présence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.

Date de convocation :	07/04/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	9
Voix pour :	9
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

Guillaume FOUR.

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230414-DEL10-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 10-2023

Séance du 14 avril 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**Absente** : Madame Alexandrine FRAISSE.

#### **OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD**

**Rapporteur** : Madame Sylvie BONIFACY

Après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Considérant que la gestion apparaît régulière,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 12 380,93 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté : 12 380,93 €.

Date de convocation :	07/04/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

Guillaume FOUR.

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

## Commune de LAPALUD

Arrondissement  
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230414-DEL11-2023-DE

DES

Accusé certifié exécutoire

DÉLIBÉRATIONS

Réception par le préfet : 20/04/2023

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 11-2023

Séance du 14 avril 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents :** Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés :** Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**Absente :** Madame Alexandrine FRAISSE.

#### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD – ANNÉE 2023**

*Rapporteur : Madame Sylvie BONIFACY*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 ;

Considérant que la Commune de Lapalud se situe dans la tranche des Communes de 3500 à 10 000 habitants, le budget est voté par nature, croisé d'une présentation fonctionnelle ;

Considérant que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est voté par nature

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,

Vu la délibération n°03 du 24 mars 2023 relative au débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2023 du CCAS,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 61 400,00 €
- Section d'Investissement : 3 103,41 €

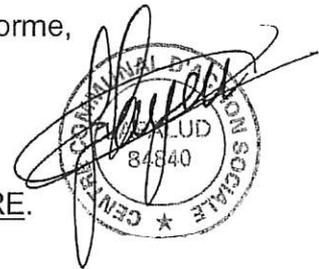
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation :	07/04/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

Guillaume FOUR.

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

Arrondissement  
d'AVIGNON

Commune de **LAPALUD** **ARVENU A LA  
PREFECTURE DE VAUCLUSE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**LE 20 AVR. 2023**

**BUREAU DU COURRIER**

**DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 12 - 2023**

**Séance du 14 avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.*

**Étaient présents** : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés** : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

**Absente** : Madame Alexandrine FRAISSE.

**OBJET : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS À MONSIEUR LE PRÉSIDENT –  
COMPTE RENDU DES PRESTATIONS ATTRIBUÉES, DES ÉLECTIONS DE  
DOMICILE DÉLIVRÉES ET DES DÉCISIONS PRISES DU 01 MARS 2023 AU  
31 MARS 2023**

**Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE**

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°08 du 31 juillet 2020 relative aux délégations consenties à Monsieur le Président,

Monsieur le Président invite les membres du Centre Communal d'Action Sociale à prendre connaissance des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions qui ont été prises du 01 mars 2023 au 31 mars 2023 :

ATTRIBUTION(S) DE PRESTATIONS – délibération n°16 du 30/09/2015

Date	Montant	Observations
14/03/2023	70,00€	Procédure d'urgence – Bon de secours attribué pour l'achat de lait infantile

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

- **PREND ACTE** de la prestation attribuée sur la période du 01 mars 2023 au 31 mars 2023 par le Président.

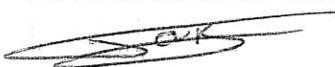
Date de convocation : 07/04/2023  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 1

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

  
Guillaume FOUR.